

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°7

15 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze octobre le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 08 octobre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

PRESENTS : Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Lydie GRAMOND-GAY, Karim AMEZIANE, Corinne PELEGRY (arrivée à 19h15), Yves POTIER, Michel BRASME, Marc BERNARD, Max VELIEN.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie BARBIER, Anne ADAMOWICZ (donne pouvoir à Karim AMEZIANE).

SECRETAIRE : Adolphe MOLINA

Compte-rendu de la dernière séance :

Adopté à l'unanimité des présents.

1- Délibération : Avenant au bail de Madame Arlette BOULIEU.

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de location pour l'occupation de l'appartement au-dessus de l'école, signé le 26 mai 2017 avec Madame BOULIEU a fait l'objet d'un avenant de 6 mois à compter du 01 juin 2018 afin de permettre à Madame BOULIEU de finaliser sa recherche d'un bien à acquérir.

Madame BOULIEU a acquis un bien dont elle aura l'usage au début de l'année 2019.

Monsieur le Maire propose de signer une prolongation de contrat de location de 6 mois à compter du 01 décembre 2018 au prix fixé de 302,25 euros mensuel, dans l'attente de la prise de possession de son nouveau bien au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Monsieur le Maire propose qu'un départ anticipé durant la durée du bail ne donne lieu à aucune demande de compensation de la part de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors la présence de Corinne PELEGRY :

2018/07/01 : Vote : Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE de prolonger le contrat de location de Madame BOULIEU de 6 mois à compter du 01 décembre 2018, au prix fixé de 302,25 euros mensuel et de ne pas demander de compensation financière en cas de départ anticipé durant la durée du bail..

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2- Délibération afin de fixer le prix des repas commandés à notre prestataire pour les habitants de la commune.

Nous avons reçu en mairie une demande d'un administré pour une possible commande de repas méridien. Nous avons déjà fait appel à SCOLAREST, notre prestataire pour la restauration scolaire, afin de nous livrer des repas adultes les jours de cantine scolaire.

Monsieur le Maire propose de répondre positivement à cette demande et uniquement les jours de restauration scolaire. En effet, hors livraison cantine, le coût des repas serait trop élevé. Pour mémoire, le coût du repas livré par SCOLAREST est de 2,84 HT.

La commune a la possibilité de faire livrer les repas par notre employé communal pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une commande de repas méridien pour des administrés demandeurs et de fixer le prix des repas à **3,50 euros** avec ou sans livraison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors la présence de Corinne PELEGRY :

2018/07/02 : Vote : Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE de mettre en place une commande de repas méridien pour des administrés demandeurs et de fixer le prix des repas à 3,50 euros avec ou sans livraison.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

3 - Délibération : Décision modificative.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a un besoin de financement au chapitre 21 (investissement dépenses) afin de régler la facture de l'entreprise EVMG pour la réalisation de l'aménagement du cimetière à la mobilité réduite.

Il propose de prendre 1500,00 euros à l'article 2313 (construction) du chapitre 23 pour inscrire 1500,00 euros à l'article 2128 (aménagement terrain) du chapitre 21.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors la présence de Corinne PELEGRY :

2018/07/03 : Vote : Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

DÉCIDE de faire une décision modificative telle que présentée par Monsieur le Maire.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

4 –Information SEDI, éclairage public.

Suite au précédent conseil, Monsieur le Maire a repris contact avec le responsable de l'éclairage public du syndicat d'électricité Monsieur Nassim LATRECHE. Une rencontre a été organisée en mairie. Étaient présents Monsieur le Maire, Monsieur AMEZIANE et Monsieur LATRECHE.

A cette occasion la commune a acté une demande de dépôt de dossier pour le remplacement de l'ensemble des points lumineux par des LED et la mise aux normes des 7 coffrets avec mise en place d'horloges astronomiques.

Le coût global de cette opération dont nous attendons l'estimation chiffrée devrait se situer aux alentours de 50 000 euros (environ 1000 euros par points lumineux pour 47 points lumineux).

Pour des interventions plafonnées à 32 000 euros, la part communal, au vu de notre indice de richesse, représentera 10 % du montant. Afin de bénéficier de cet avantage, le SEDI réalisera ces travaux en deux opérations distincts. Le premier dossier sera inscrit sur la dotation de juillet 2019 (deux dotations par an, janvier et juillet, janvier 2019 étant déjà allouée). Les 11 ballons fluorescents seront changés en priorité (pour rappelle sur la commune : 11 BF, 36 SHP et 7 coffrets).

Cela comprend le changement des lanternes et des crosses en LED (consommation de 60w au lieu de 150w), les mats étant conservés. Le conseil devra se prononcer en temps utile sur le choix du matériel (lanternes et crosses). La pose d'horloges astronomiques permet la possibilité de coupures nocturnes ou de baisse de luminosité de plus de 60 %.

19h15 arrivée de Corinne PELEGRY

5 – Demande d'attribution du logement communal au-dessus de l'école

Madame Raphaëlle CONTAMIN et Monsieur Mickaël SEMANAZ ont adressé un courrier en mairie afin de nous faire part de leur souhait de pouvoir occuper le logement au-dessus de l'école après le départ de Madame BOULIEU. Madame CONTAMIN et Monsieur SEMANAZ ont demandé et obtenu la possibilité de réhabiliter la remise du fort au titre du PLU. Ils ont déposé un permis de construire qui est en cours d'étude auprès du service ADS à Morestel. Cette location leur permettrait de résider sur la commune pour suivre les travaux d'une durée prévisionnelle de 12 à 18 mois.

Monsieur le Maire rappelle qu'après le départ de la directrice de l'école, le conseil n'avait pas souhaité louer cet appartement, son accès faisant partie intégrante de l'école et la salle de classe se trouvant juste en dessous, avec une isolation phonique restreinte. Néanmoins, le conseil municipal avait accepté la demande de Madame BOULIEU au vu de sa situation précaire.

Monsieur le Maire propose d'étudier cette demande lors de ce conseil afin de pouvoir donner une réponse à Madame CONTAMIN et Monsieur SEMANAZ.

Après débat ouvert, le conseil municipal maintient sa décision initiale et ne remettra pas en location l'appartement après le départ de Madame BOULIEU pour les raisons citées supra. Un courrier sera adressé en ce sens à Madame CONTAMIN et Monsieur SEMANAZ.

6 – Informations et questions diverses.

- Nous avons eu le retour des devis demandés pour la reprise du préau de l'école et de la toiture des toilettes. Ils se situaient tous dans la même fourchette de prix et ont été transmis à notre cabinet d'architecte pour analyse.

L'entreprise BIAU Guilhem de PASSINS a été retenue pour la qualité de son dossier et l'assurance d'une intervention durant les vacances de la Toussaint, pour un coût de 12 091,36 euros HT. Une rencontre a eu lieu en mairie le 01 octobre en présence de

Lætitia ARNOUD du cabinet RA2, du contrôleur technique et de l'entreprise. Les travaux débuteront le lundi 22 octobre 2018. Ce chantier fait l'objet d'un arrêté de voirie le long de la départemental pour le temps des travaux. Les cabinets de contrôle technique et de sécurité ainsi que le cabinet Diagamter ont, bien évidemment, été associés à toutes les phases de préparation de ce premier lot.

Monsieur le Maire présente au conseil un échantillon des tuiles du préau que l'entreprise BIAU a mis à notre disposition ainsi qu'une plaquette avec photos de toitures. Ce modèle sera aussi celui de la future toiture du bâtiment scolaire. Les tuiles étant prévues de couleur brune, le conseil souhaite opter pour une couleur de tuiles « rouge vieilli ». Monsieur le Maire fera part de cette modification dès demain à l'entreprise et à notre maître d'œuvre afin de savoir si cela est encore possible à ce stade de préparation du chantier.

- La demande d'affermissement de notre projet école est actée auprès du conseil départemental et un courrier a été adressé en sous-préfecture pour les informer du démarrage des travaux dans le cadre de la DETR.

- La poubelle cassée au point de tri sélectif du Petit Meyzieu a été remplacée.


- Les panneaux d'affichage du Petit Meyzieu et du Burizet sont en cours de remplacement.

- Une journée de prévention routière organisée par une association Grenobloise a eu lieu ce vendredi 12 octobre pour les enfants de notre école à l'initiative de la directrice et avec le soutien financier de la commune. Des photos ont été réalisées à cette occasion. Elles devraient paraître dans le Dauphiné libéré.

- Marc BERNARD nous informe que lors de la dernière réunion du comité syndical du SMND, une délégation du personnel est intervenue pour faire part d'une lettre de revendications. Un préavis de grève a été déposé pour le mois d'octobre. Le mouvement est pour l'instant suspendu, les négociations étant en cours avec la direction du SMND.

- Une estimation du coût des matériaux nécessaires à la réfection des vitraux de la chapelle de la Salette nous a été fournie par Monsieur PERRIN. Il s'agit d'un panier de site internet d'un montant de 255,74 euros. Monsieur le Maire a pris contact avec l'entreprise IN VITRAUX de CAVEIRRAC (30) qui peut nous faire parvenir un devis en mairie afin de faciliter les démarches administratives.

La séance est levée à 20h00.

MAZZARO	Joël	
MOLINA	Adolphe	
GRAMOND-GAY	Lydie	
AMEZIANE	Karim	
PELEGRY	Corinne	
POTIER	Yves	
BARBIER	Nathalie	Absente
BRASME	Michel	
BERNARD	Marc	
ADAMOWICZ	Anne	Absente
VELIEN	Max	

